



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exploitants

Question écrite n° 22851

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la situation financière des propriétaires forestiers sylviculteurs. La Fédération nationale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs (FNSPFS) souligne la nécessité pour le secteur de bénéficier dans les dix ans à venir de financements publics importants, à hauteur de 915 millions d'euros. Elle propose que les dotations annuelles atteignent d'abord les 100 millions d'euros dans les cinq premières années afin de tenir compte des rythmes réels de reboisement avant de décroître éventuellement par la suite. Il souhaiterait connaître les principales dispositions prévues par le Gouvernement au sujet de ces financements publics.

Texte de la réponse

A la suite des tempêtes de décembre 1999, l'engagement a été pris d'affecter une moyenne annuelle de 91,5 millions d'euros, sur une période de dix ans, pour le nettoyage et la reconstitution des parcelles forestières sinistrées. En conséquence, les dotations affectées aux aides aux investissements forestiers se sont élevées, en incluant le cofinancement européen, à 63 millions d'euros en 2000, 182 millions d'euros en 2001 et 144 millions d'euros en 2002. En 2003, 132 millions d'euros ont été affectés à ces aides. La poursuite de l'engagement de l'État pour la reconstitution des forêts demeure une priorité. Les crédits d'investissements inscrits dans la loi de finances pour 2004, d'un montant de 57 millions d'euros, auxquels s'ajouteront 38 millions d'euros au titre de la contrepartie communautaire, permettront de respecter le montant moyen annuel du plan décennal. Au cours des prochaines années, l'État sera très attentif à maintenir un effort budgétaire en rapport avec l'importance de ce chantier.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22851

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5919

Réponse publiée le : 23 mars 2004, page 2246